

From: Florian BOUDEAU

Sent: Monday, August 20, 2018 10:19 PM

To: MARE CONSULTATION FISHING OPPORTUNITIES <MARE-CONSULTATION-FISHING-OPPORTUNITIES@ec.europa.eu>; Saveourseabass Info <info@saveourseabass.org>

Subject: Une pêcherie durable du bar – Possibilités de pêche 2019

Chers gestionnaires de la pêche,

Nous souhaitons :

Une pêcherie durable du bar – Possibilités de pêche 2019

Un quota pour les pêcheurs amateurs en mer

Les **données du CIEM** montrent que les pêcheurs amateurs ont été restreints de façon disproportionnée par rapport aux pêcheurs commerciaux. Ceci est **injuste** et en désaccord complet avec l'objectif annoncé de la Commission Européenne de réductions proportionnées pour les métiers durables.

Il est maintenant impératif d'égaliser les choses **en allouant une partie des quotas commerciaux au bénéfice des amateurs en mer**. Le public doit être servi en premier: nous rendons le plus grand **bénéfice socio-économique et des milliers de métiers** dépendent de la **pêche récréative du bar**. Du moment que la science le juge raisonnable, nous demandons **2 bars par jour**.

Ligneurs commerciaux

Nous soutenons la pêche des ligneurs et canneurs commerciaux mais nous exigeons des **réductions réelles**, à titre de traitement équitable vis-à-vis des pêcheurs amateurs. En Grande-Bretagne, la limite de 5 tonnes n'a restreint que 7 navires ligneurs-canneurs, ce qui représente 1% de cette flotte. Ceci est totalement injuste en comparaison avec les réductions sévères qu'ont subies tous les pêcheurs amateurs.

Le plafond actuel de 5 tonnes ne fonctionne pas: le débarquement total des ligneurs-canneurs britanniques est en réalité en train d'augmenter! Ceci est insupportable au moment où le stock est en dessous de Blim et que les pêcheurs amateurs ont enduré des réductions sévères.

Interdiction du filet pour cibler le bar

Il faut soit de débarrasser de cette tolérance pour prises accessoires "inévitables" soit la mettre en conformité avec celle des autres métiers en appliquant un pourcentage de prise par marée, de façon à n'autoriser que les vraies prises accessoires et à rendre impossible le ciblage illégal. Le pourcentage devrait être de **10%**.

La tolérance actuelle est illégalement considérée par les fileyeurs comme une autorisation pour cibler le bar

, puisqu'ils savent avec les autorités du contrôle que la loi est inapplicable au point que ces autorités admettent qu'elles n'essayent même pas de faire respecter la loi. Une mauvaise loi jette le discrédit sur la PCP.

Golfe de Gascogne

Augmentez la taille minimale de commercialisation à **42cm**.

Désormais, les scientifiques nous ont dit qu'un bar du golfe de Gascogne n'est mature qu'à partir de 42 cm. Et les campagnes de marquage ont démontré que les

stocks du sud et du nord se mélangent au niveau du 48ème parallèle.

Il n'est plus défendable d'avoir une taille minimale différente pour le stock sud. Nous devons protéger les bars juvéniles pour protéger la pêcherie.

Cordialement.

Florian BOUDEAU
Pêcheur récréatif et auteur halieutique.